

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE

COMMUNE

DE

A V I S

ROGNAIX

73730

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 AOUT 2019

Présents : Patrice BURDET, Monique GUMERY, Jacqueline LEGER, Eric DUQUESNOY, Florian CHAMBIOT CLERC, Jacquy THEILLOL,

Absentes excusées : Maud BIDEZ, Stéphanie RIPERT

Absents : Adam AMELLAL, Philippe ESCALLIER, Christelle MICHEL

Président de séance : Patrice BURDET

Secrétaire de séance : Jacqueline LEGER

M. le maire demande de rajouter à l'ordre du jour les délibérations suivantes :

- convention d'accompagnement technique et administratif dans le domaine de la maîtrise de l'énergie avec le SDES.

. avenant N°1 au PV de mise à disposition des biens mobiliers et immobiliers eau à ARLYSERE.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JUIN 2019

➤ Le compte rendu est approuvé à l'unanimité

I) DISSOLUTION BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT DES GRANGETS

M. le maire rappelle au conseil municipal que tous les lots du lotissement communal des Grangets ont été vendus fin de l'année 2017. L'excédent de ce budget a été versé au budget principal de la commune sur l'exercice 2017. Afin de clore le compte de gestion du lotissement, la Trésorerie d'Albertville demande la dissolution du budget du lotissement communal.

➤ **Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal approuve la dissolution du budget du lotissement communal des Grangets et autorise M. le maire à signer tous les documents nécessaires à ce dossier.**

II) CONVENTION AVEC LA COMMUNE D'ESSERTS-BLAY POUR MUTUALISATION DE SERVICE RESTAURATION SCOLAIRE.

M. le maire rappelle que la commune de Rognaix livre les repas de la restauration scolaire à l'école d'Esserts-Blay depuis la rentrée scolaire 2014/2015. Une convention de mutualisation de service est signée chaque année. La commune d'Esserts-Blay souhaite reconduire ce service de mutualisation pour l'année scolaire 2019/2020.

➤ **Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité approuve la convention pour 2019/2020 et autorise monsieur le maire à la signer.**

III) CREATION D'UN POSTE POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE : ACCOMPAGNEMENT TRANSPORT SCOLAIRE ET ENTRETIEN BATIMENTS COMMUNAUX.

M. le maire rappelle au conseil municipal la mise en disponibilité de l'agent en charge de l'entretien des bâtiments et la vacance de poste aux transports scolaire circuit Rognaix/St Paul sur Isère. Afin de pourvoir à ces postes, il y a lieu de créer un emploi non permanent pour accroissement temporaire d'activité d'adjoint technique territorial à temps non complet à raison de 27h45 hebdomadaire annualisé.

➤ **Après en avoir délibéré et à l'unanimité le conseil municipal décide de créer un emploi non permanent d'adjoint technique territorial, à temps non complet à raison de 27h45 hebdomadaire annualisé, rémunéré sur l'échelle C1, échelon 6, pour un accroissement temporaire d'activité, à partir du 1^{er} septembre 2019.**

IV) CONVENTION AVEC LE SDES POUR L'ACCOMPAGNEMENT TECHNIQUE ET ADMINISTRATIF DANS LE DOMAINE DE LA MAITRISE DE L'ENERGIE.

M. le maire expose au conseil municipal le projet de changer l'éclairage public, dans un premier temps, sur le secteur de la Ville.

Le SDES a mis en place pour les collectivités de son territoire, un service d'accompagnement technique et administratif pour les travaux en faveur de la performance énergétique de leur patrimoine, avec la mise à disposition d'un agent spécialisé.

Afin de préparer au mieux le dossier de consultation des entreprises et l'assistance technique lors de la commission d'appel d'offre, M. le maire souhaite demander l'accompagnement du SDES.

- **Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal approuve la convention d'accompagnement technique et administratif avec le SDES, désigne M. BURDET Patrice et Mme BILLAT Sylvie comme référents, accepte les modalités financières sur la base de 500€ HT par journée et autorise M. le maire à signer la convention et tous documents utiles à la réalisation de ces travaux.**

V) AVENANT N°1 DU PROCES VERBAL DE MISE A DISPOSITION DES BIENS MOBILIERS ET IMMOBILIERS EAU AVEC ARLYSERE

M. le maire rappelle au conseil municipal la délibération du 17 décembre 2018 approuvant le procès-verbal de mise à disposition des biens mobiliers et immobiliers, affectés au service eau et transférés à ARLYSERE. À la suite d'une remarque de la Trésorerie d'Albertville, il a été omis, dans le procès-verbal, les subventions d'équipement. Il convient donc de rectifier cette omission par un avenant.

- **Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal approuve l'avenant N°1 du PV de mise à disposition des biens mobiliers et immobiliers en ajoutant la liste des subventions d'équipement et autorise M. le maire à signer l'avenant.**

❖ QUESTIONS DIVERSES ET ORALES

- **Droit préemption urbain** : M. le maire informe le conseil avoir reçu une demande de préemption urbain pour une parcelle située à la ville. La commune n'a pas préempté.
- **Course cycliste « grand prix de Rognaix »** le 1^{er} septembre 2019.
- **Projet microcentrale du Bayet avec SHBB**. M. le maire attend un courrier validant l'accord sur le loyer.
- **Création d'une association de théâtre sur Rognaix qui se nommera « ROGNAIX sur scène »**
- **Fôret communale** : M. DUQUESNOY Eric informe que lors de la tempête de début Juillet, environ 2 000m³ de bois ont été cassés sur les secteurs des Grandes Lanches et Neyron. Grace à l'intervention rapide du garde forestier, M. MALINVERNO, 800m³ ont pu être exploités et vendus. Malheureusement, sur certains endroits, les bois ne pourront pas être exploités car difficile d'accès. **Il est d'ailleurs recommandé aux promeneurs de ne pas s'aventurer là où les bois sont enchevêtrés.**
Pour 2020, toujours en raison de la tempête, la réfection du chemin sur NEYRON sera mise au programme. A voir également pour une demande de subvention en vue du nettoyage du plan du Vuargne.

Les sujets étant épuisés, la séance est levée à 20h30.

Fait à Rognaix, le 3 septembre 2019
Affichage le 5 septembre 2019

Le maire,
Patrice BURDET.

